

224C0633
FR0013204070-FS0314

6 mai 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

GROUPE PAROT
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 6 mai 2024, la société NDK¹ a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 avril 2024, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société GROUPE PAROT, et détenir 4 984 426 actions GROUPE PAROT représentant autant de droits de vote, soit 77,67% du capital et 77,64% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition par NDK auprès du groupe familial Parot d'un bloc majoritaire d'actions GROUPE PAROT³.

¹ Société par actions simplifiée holding de tête du groupe Tressol Chabrier.

² Sur la base d'un capital composé de 6 417 379 actions représentant 6 420 130 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqués diffusés par la société GROUPE PAROT les 22 décembre 2023 et 30 avril 2024.